

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2023

Le 5 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, LAPEYRE Denis, MERICKSKAY Sylviane, MERCIER Lorna, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : COSTE Philippe donne procuration à SOULIÉ Françoise
JUPILLE Jacky donne procuration à GILS Denise.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BEZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

Au début de la séance Madame le Maire demande d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- La signature d'une « convention de balisage » pour l'Association les Camins.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 11 rue J.E Planchon appartenant à Mme LATORRE Pascale.
- Maison d'habitation 8 bis place de la Libération appartenant à Mr DHIEUX Stéphane.
- Maison d'habitation au Hameau des Tuileries d'Affiac appartenant à Mr GEORGES Steeven.
- Maison d'habitation 6 place Cathare appartenant à Mrs BROUWERS Guido et GONZALEZ Franck.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

DÉLIBÉRATION MARCOU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de vente au groupe MARCOU HABITAT de l'ancienne salle de musculation et d'un appartement au 1^{er} étage situés respectivement aux n°19 et 19 bis rue Jean Jaurès, il s'agit d'une partie de la parcelle A0224. Un accord de principe avait été voté à la majorité lors du Conseil Municipal du 7 janvier 2021. Ces locaux seront réhabilités en logements et feront l'objet d'un aménagement global d'habitats pour seniors autonomes par le groupe MARCOU HABITAT. Cet ensemble comprendra une quinzaine de logements (principalement des T2 et T3).

Le prix de vente proposé par la commune s'élève à 100 €, pour l'acquisition de l'ancienne salle de musculation et de l'appartement au 1^{er} étage.

Il est précisé que les frais d'acte de vente à venir seront à la charge du groupe MARCOU HABITAT. Les divers frais de documents d'arpentage afférents à cette vente seront à la charge de la commune.

CONVENTION CAMINS

L'Association LES CAMINS nous informe que le chemin passe par le GR78 sur notre commune et il existe une portion de chemin en dessous de Fabas qui est dépourvue de balisage. C'est pourquoi ils demandent à la commune de signer une « convention de balisage » qui est obligatoire pour apposer ces panneaux. L'association souhaite également répertorier les gîtes et maisons d'hôtes du village afin de les faire connaître aux randonneurs.
Vote à l'unanimité pour la signature de cette « convention de balisage ».

C.M.J

Charlotte VILA a remercié vivement Michel ESTEBAN (qui quitte le poste de référent CMJ) pour son dévouement et son travail accompli pendant 2 années ; elle remercie également Lorna pour les actions menées avec tous les enfants.
Sylviane MERICKSKAY va le remplacer aux côtés de Lorna MERCIER qui reste en poste. C'est la fin de ce « mandat » et le renouvellement est prévu d'ici septembre après dépôts des candidatures des élèves et après le vote.

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Exposé de Mme le Maire concernant la situation du contrat conclu avec Caunes pour le Conseiller Numérique Frances Services, Mr Guillaume GRACIA. Lors de la première convention, l'agent était mutualisé sur les 7 communes adhérentes et pris en charge intégralement par la commune de Caunes-Minervois. Un règlement de mise à disposition avait été signé. Pour le premier CDD d'une durée de 2 ans, qui prendra fin au 28 juin prochain, une subvention de 50 000 euros avait été allouée.

Un nouveau contrat peut être renouvelé pour 3 ans mais avec moins d'aide. La participation sera calculée au prorata du nombre de communes adhérentes.

Ce dispositif peut être reconduit selon les conditions de financement suivantes :

- année 1 : 17 500€
- année 2 : 12 500€
- année 3 : 12 500€

Madame le Maire présente également aux conseillers l'idée que ce dernier pourrait se « former » avec Mr Ronan BOZOC, conseiller numérique à Conques-sur-Orbiel rencontré lors d'une réunion à Carcassonne, pour créer à son tour des ateliers "reconditionnement" afin de dynamiser et diversifier son offre auprès de la population. Il faudra rencontrer Mr GRACIA pour lui demander si cette proposition l'intéresse.

COMMISSION TRAVAUX

- Chantier d'insertion du CIAS : réalisation du mur d'enceinte au city stade / pumtrack qui a commencé fin mai.

- Mr Denis LAPEYRE informe : le diagnostic des platanes au Bourguet a été réalisé. Celui-ci révèle que le platane concerné par la chute de branche au mois d'août 2022 devra être élagué de toutes ses branches et il ne faudra laisser seulement que le tronc sur une hauteur de 3 à 4m. Celui d'à côté est attaqué par un champignon, il faudra y faire une taille rase.

Les deux autres platanes sur la place présentent des signes également d'infestation d'un champignon, de ce fait, deux branches de chacun des arbres devront être coupées.

- Mme le Maire présente les modifications du projet du parking situé à proximité de l'ancienne piscine (espace de loisirs Abel Barthas) à la suite du débat du Conseil Municipal le 15 mai dernier. La modification principale porte sur l'accès avec barrières à l'aire des Camping-Cars. Les places de parking situées au niveau des clôtures de Mr JIMENEZ et de Mr & Mme PUEYO soulèvent le débat. Certains conseillers souhaiteraient que le plan soit revu afin de les déplacer car jugées trop près des habitations. Ils proposent de les positionner au niveau de l'espace détente avec les bancs (matérialisé sur le plan actuel) et planter des arbres en remplacement de ces 5 places.

BOURG-CENTRE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal : la convention signée avec la Région pour le contrat BOURG-CENTRE prend fin cette année. Ce contrat peut être renouvelé grâce à l'avenant n°2. La commune se positionne et travaille à la mise en forme de cet avenant afin de le présenter à la Région.

Un COTECH (comité technique) aura lieu le 3 juillet prochain puis un COPIL (comité de pilotage) en septembre.

Le projet cantine sera compliqué à intégrer au dossier vu qu'il n'y a pas de cuisine professionnelle, seulement un espace pour réchauffer les plats reçus par un traiteur donc ce n'est pas sûr que la Région se positionne sur ce point-là.

LOGO

Présentation des idées de logos / textes (esquisses de Mme TAYLOR de la société LOGO D'OC et de Stéphane ALLIER). Chaque conseiller doit voter et donner son avis sur ces dessins par mail. A la suite de cela, Mme TAYLOR devra retravailler le logo en fonction des remarques évoquées.

La séance est levée à 20h05.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 JUILLET 2023 à 18H30